

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CL90

présenté par
Mme Froger, M. Molac et M. Warsmann

AVANT L'ARTICLE 60

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.